



Arrêté n° 2023-ETS EJF-33
portant tarification
pour l'exercice 2023
du Centre parental « La Buissonnière »
géré par l'Association UGECAM Rhône-Alpes
41 chemin Ferrand 69 370 Saint Didier Au Mont d'Or
N° Finess 730780319

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Contact : Gersende CARRET
☎ 04 79 60 29 26
✉ gersende.carret@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;
- Vu** l'arrêté du 28 avril 2000 de Monsieur le Préfet de la Savoie et de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie autorisant Monsieur le Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à créer un centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent, pour 32 mères accompagnées d'enfant(s) ou femmes en cours de grossesse et au total 40 enfants de moins six ans ;
- Vu** l'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » la Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 avril 2017 ;
- Vu** l'arrêté de modification d'autorisation de fonctionnement du centre maternel la Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 août 2019 ;
- Vu** l'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 23 avril 2021 ;
- Vu** l'arrêté temporaire portant modification de l'autorisation de fonctionnement du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 8 novembre 2022 ;
- Vu** l'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la pouponnière du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 25 mai 2023 ;
- Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Savoie du 16 décembre 2022 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté portant dotation globale n°2023-ETS EJF-31 du 6 décembre 2023 ;
- Sur** proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 073-227300019-20231220-2023-ETS-EJF033-AI Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023 |
|--|

ARRÊTE

Article 1

Pour l'exercice budgétaire 2023, la tarification des services du Centre Parental « La Buissonnière » gérés par l'Association UGECAM Rhône-Alpes est fixée comme suit à compter du **1^{er} décembre 2023** :

| SERVICE | TARIFICATION AU 01/12/2023 |
|-------------|----------------------------|
| INTERNAT | 534,91 € |
| POUPONNIERE | 794,79 € |
| SEMOH | 133,60 € |

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2024, la tarification arrêtée à l'article 1 prolonge ses effets au-delà de l'année 2023, sur les premiers mois de l'année 2024 jusqu'à la parution du prochain arrêté de tarification, soit les prix de journée suivants, qui correspondent aux tarifs qui auraient été applicables au 1^{er} janvier 2023 si l'arrêté avait été pris avant cette date :

| SERVICE | TARIFICATION AU 01/01/2024 |
|-------------|----------------------------|
| INTERNAT | 152,96 € |
| POUPONNIERE | 273,43 € |
| SEMOH | 112,16 € |

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

21 DEC. 2023
CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Chambéry, le
Le Président

18 DEC. 2023



Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

Accusé de réception en préfecture
073-22730019-20231220-2023-ETS-EJF033-AI
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

